



MINISTÈRE DES TRANSPORTS – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ajout à l'analyse de soumission

Contrat no 5230-02-0902

Réaménagement du rond-point l'Acadie – Lot 2

Augmentation du coût de la main d'œuvre et du transport en vrac

Augmentation du coût de la main d'oeuvre :

Le coût de la main d'œuvre a augmenté de 5% entre décembre 2000 et septembre 2001, et de 3% entre septembre 2001 et avril 2002.

Les prix unitaires ont été estimés à l'aide des prix de l'année 2001, en ajoutant un facteur de majoration de 5 à 10% pour tenir compte de l'augmentation du coût des matériaux et de la main d'œuvre. Par contre, l'estimation n'a pas tenu compte de l'augmentation de 3% pour l'année 2002 puisqu'elle n'était pas connue lors de la préparation de l'estimation des coûts. L'augmentation de 3% était connue des entrepreneurs lors de la période de soumission.

En tenant compte de cette augmentation de 3%, et en posant l'hypothèse que les coûts de main d'œuvre représente 50% des coûts du projet, les prix unitaires de la soumission devrait refléter une augmentation de 1,5% par rapport à l'estimation.

De plus, le nombre d'heure d'une semaine de travail payé à temps régulier est passé de 50 heures à 45 heures. En estimant que le nombre d'heure par semaine effectuer par les ouvriers au chantier est de 55 heures, le nombre d'heures supplémentaires payé à temps double a augmenté de 9%. L'impact de ce changement sur les coûts du projet est de 4,5%.

Augmentation du coût du transport en vrac :

Suite à la mise en application du règlement sur les normes de charges applicables aux véhicules routiers, en janvier 2002, par le ministère des Transports du Québec, le coût du camionnage a augmenté d'environ 10% cet hiver. Le règlement, entré en vigueur cet hiver, limite la charge d'un camion 12 roues à 20 tonnes (22 tonnes avant le règlement).

Cette augmentation d'environ 10% se limite aux articles concernant le transport en vrac, c'est à dire, les déblais, les matériaux recyclés, la pierre, le pavage, etc... ce qui représente une augmentation d'environ 2% pour le projet.

Résumé :

En résumé, si on tient compte des augmentations en vigueur depuis l'hiver 2002, l'augmentation du coût du projet qui ne pouvait être prévue lors de l'estimation des coûts s'élève à 8,1% .

Préparé par : [REDACTED] ing, MBA
[REDACTED] ing.

Date : 2002-05-01